



DDPP

29 OCT. 2024

CÔTE D'OR

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [lien](#)

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : \_\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité autorisée du nombre de truie

#### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

##### 2.2 Personne morale

Dénomination

SARL HAZOTTE JULIEN

Raison sociale

SARL HAZOTTE JULIEN

N° SIRET

5 3 0 5 4 5 3 3 4 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

HAZOTTE

Prénom(s)

JULIEN

### **3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installation classée pour la protection de l'environnement	Modification d'une installation soumise à autorisation, Passage de l'élevage porcin de 350 truies présentes à 520 truies Les porcelets supplémentaires produits partiront au sevrage (26 jours) à Lucenay le Duc (21) et à Saint Gervais en Vallières (71) Pour rappel le numéro de la rubrique ICPE est 2102-1 A pour un élevage de porc

#### **3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?**

Oui  Non

#### **3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?**

Oui  Non

### **4 Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### **4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Extension du bâtiment gestante et construction d'un bâtiment neuf de gestante / maternité

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet de la SARL HAZOTTE Julien est de produire 5000 porcelets supplémentaires de 8 kg afin de servir deux exploitations voisines qui se servent aujourd'hui en porcelets dans de différents élevages très éloignés ce qui accentue les risques sanitaires.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 Dans sa phase travaux**

Les différents travaux auront lieu dans l'ordre suivant, sur plusieurs mois :

- Transformation de deux salles de gestantes en maternité afin de conserver la marche en avant ;
- Agrandissement du bâtiment gestante afin de recueillir 8 bandes de 24 truies ;
- Construction d'un bâtiment neuf pour loger une bande de 24 truies, 24 truies de réforme et 8 places de maternité.

---

### **4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement**

L'élevage sera conduit en 21 bandes de 24 truies toutes les semaines.

Les 5000 porcelets supplémentaires seront vendus à 8 kg au sevrage toutes les trois semaines.

Une fabrique d'aliments permet de fabriquer la nourriture à partir de céréales produites sur le canton de Mirebeau sur Bèze , de minéraux et de co-produits.

Tous les bâtiments sont et seront sur caillebotis intégral, le lisier produit est stocké dans les préfosses sous caillebotis et dans les fosses extérieurs.

Un plan d'épandage est déclaré et le lisier supplémentaire partira au GAEC Thevenot à Bèze.

Des jeunes salariés présents sur l'exploitation sont très intéressés par une prise de part dans la SARL, si agrandissement.

De plus, nous avons trois filles que l'élevage passionne.

En cas de cessation d'activité, les fosses à lisier seront vidées, les bâtiments lavés et désinfectés, la fourniture électrique sera résiliée.

Nous garderons tout de même l'exploitation afin de conserver la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques.

---

## **4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au régime de l'enregistrement et bénéficie d'un arrêté d'autorisation.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Extension de la gestante : longueur / largeur / Hauteur à la gouttière	31.70 M / 18,40 M / 5,40 M
Construction bâtiment neuf : longueur / largeur / Hauteur à la gouttière	14,40 M / 12,40 M / 5,30 M
Superficie totale des nouvelles constructions	761.79 m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Carrière de Plantenay

Localité : Beaumont sur Vingeanne

Code postal : 2 1 3 1 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 5 \_\_\_\_ ° 2 \_\_\_\_ ' 3 \_\_\_\_ " Lat. : 4 \_\_\_\_ ° 7 \_\_\_\_ ' 2 \_\_\_\_ " 4 \_\_\_\_ " 5 \_\_\_\_ " 0 \_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 5 \_\_\_\_ ° 7 \_\_\_\_ ' 3 \_\_\_\_ " 5 \_\_\_\_ " 9 \_\_\_\_ Lat. : 4 \_\_\_\_ ° 7 \_\_\_\_ ' 4 \_\_\_\_ " 5 \_\_\_\_ " 1 \_\_\_\_ " 2 \_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : 5 \_\_\_\_ ° 2 \_\_\_\_ ' 2 \_\_\_\_ " 3 \_\_\_\_ " 8 \_\_\_\_ " 6 \_\_\_\_ " 4 \_\_\_\_ Lat. : 5 \_\_\_\_ ° 3 \_\_\_\_ ' 7 \_\_\_\_ " 7 \_\_\_\_ " 3 \_\_\_\_ " 5 \_\_\_\_ " 9 \_\_\_\_ "

### Communes traversées :

Beaumont sur Vingeanne

### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le site a été autorisé le 29/04/2010 à exploiter un élevage de 320 truies, naisseur, engrisseur avec 2000 places d'engraissement.

Le nombre de truies passera à 528 mais le nombre de porcelets en post sevrage et de porcs en engrissement ne changera pas.

### **5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment est situé dans une zone ZNIEFF de type II : numéro 260015025, vallée de la Vingeanne; Les centres d'intérêts de la zone sont écologiques, faunistiques, poissons, reptiles, oiseaux, mammifères, floristiques et phanérogames.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## **6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

### **6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

<b>Ressources</b>	<b>Incidences potentielles</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel</b>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du site s'effectue à partir du réseau d'eau potable communal. La consommation en eau sera inférieur à 5000 m <sup>3</sup> par an pour l'abreuvement des porcs et le lavage des bâtiments après projet.
	Impliquerait-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources  Milieu naturel	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mairie avait déjà donné son accord.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La bonne gestion des effluents produits et de l'épandage, ainsi que le bon dimensionnement des ouvrages de stockage permettent d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel, des eaux, et donc des espèces et espaces naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires d'un élevage porcin sur les rivières ne sont pas nuls. Ils sont très faibles pour la SARL HAZOTTE localisé à 1,3 km du tiers le plus proche.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les porcs sont élevés dans des bâtiments fermés et toutes les précautions sanitaires sont prises au sein de l'élevage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des poids lourds et engins agricoles circulent sur le site pour le départ des porcelets, la livraison des céréales et de lactosérum, l'équarrissage, et le transport des effluents vers les parcelles d'épandage. Le projet engendrera peu de changements sur le trafic routier, il y aura toujours un passage par semaine pour l'équarrissage, un camion supplémentaire par mois pour l'aliment, une journée par trimestre
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouvelles constructions disposent de 6 ventilateurs supplémentaires ce qui est insignifiant
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la période de construction
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation d'un élevage entraînent des odeurs de différentes sources : les animaux, les aliments, les déjections. Concernant l'agrandissement il n'y aura pas plus d'odeurs qu'actuellement car le lisier sera stocké en préfosse.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations seront possibles pendant la phase de terrassement. Elles seront limitées dans le temps : seulement quelques jours.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Émissions</b>	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage émet des polluants atmosphériques réglementés (NH3, poussières fines...) ainsi que des gaz à effet de serre (GES); dioxyde de carbone (CO2), méthane (CH4) et protoxyde d'azote (N2O) provenant des animaux, des bâtiments d'élevage et des engins agricoles. Concernant l'agrandissement les conséquences seront faibles car pas d'engrangement et très peu d'animaux en plus.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lisier produit en plus (1000m3) sera stocké dans les préfosses sous caillebotis puis partiront au méthaniseur au GAEC Thévenot à Bèze
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets non dangereux sont produits: cadavres de porcs, ainsi que des déchets dangereux : déchets d'activités de soins à risques infectieux ( DASRI). Tous les déchets sont stockés de manière à ne présenter aucun risque de pollution des sols et des eaux et sont enlevés par des filières agréées (équarrissage, vétérinaire...).
<b>Patrimoine/Cadre de vie/Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### **6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### **6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

A notre connaissance, par d'autres législations applicables concernant le projet.

Nous dépendons seulement de l'ICPE.

---

### **6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Les exploitants mettent en place de nombreuses mesures afin de limiter les incidences du projet entre autres :

- Bâtiments d'élevages fermés, bien isolés, lavés et désinfectés à chaque vide sanitaire et correctement ventilés;
- Panneaux photovoltaïques en auto consommation;
- Capacité de stockage des effluents surdimensionnée (un an de stockage pour le nouveau bâtiment);
- Stockage des produits à risques et des déchets sur des airs étanches ou dans des armoires fermées;
- Compteur d'eau, dispositif d'abreuvement adapté et robot de lavage limitant les consommations;
- Fabrication d'aliments à la ferme avec utilisation de céréales produites sur le canton et lactosérum des quatre fromageries voisines pour limiter l'impact carbone;
- Alimentation humide pour limiter les poussières;
- Épandage du lisier sur un plan d'épandage d'une grande surface.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la SARL HAZOTTE Julien devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Il induit en effet peu de modifications de son site d'élevage actuel, avec 761.79 m<sup>3</sup> de bâtiments en plus et une légère augmentation du nombre de places (moins de 200 truies). Le site est également très éloigné des tiers, limitant fortement les impacts sur ces derniers.

Le plan d'épandage dispose d'une grande surface, permettant un retour d'effluent tous les 3 ans et le lisier supplémentaire partira directement au GAEC Thévenot soumis à un ICPE.

De nombreuses mesures sont mises en place sur tous les bâtiments d'élevages pour limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers.

De plus, l'élevage est très bien implanté dans la vie locale; la plupart des habitants sont clients au magasin.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. <input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HAROTE

Prénom Julien

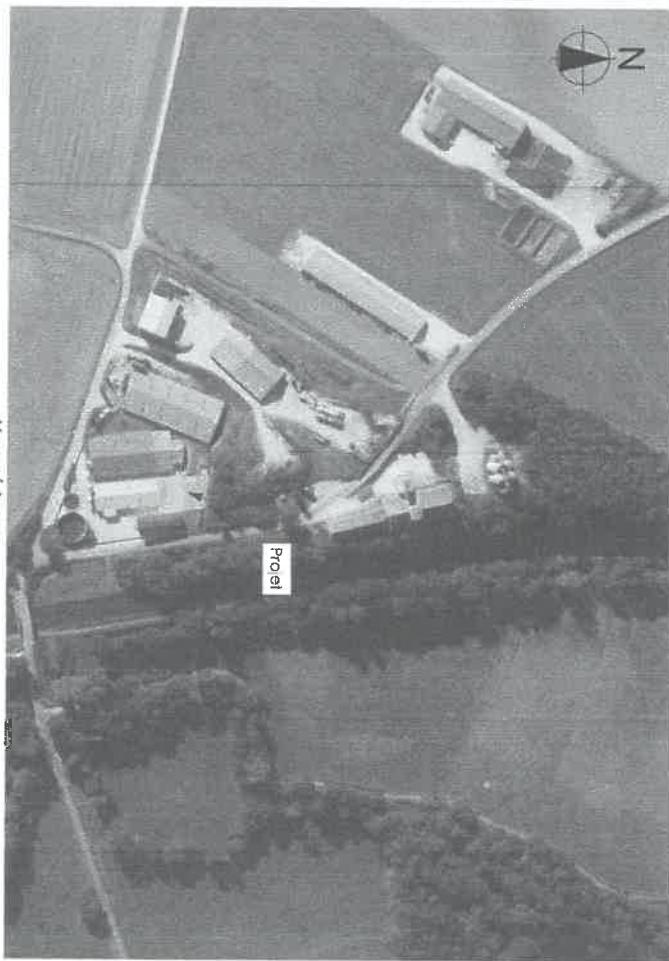
Qualité du signataire Gérant

À Beaumont / Virginie

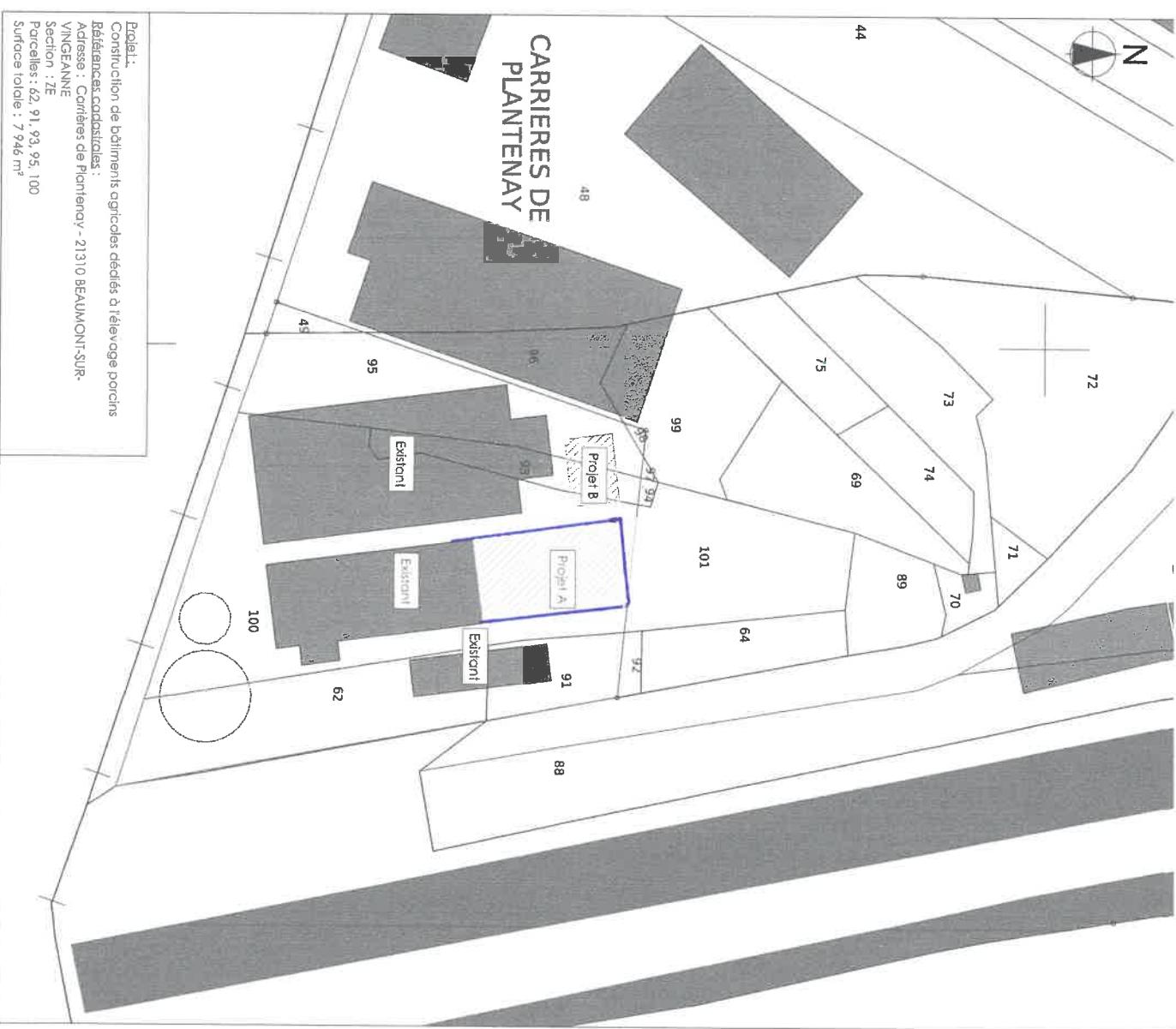
Fait le 24/10/2024



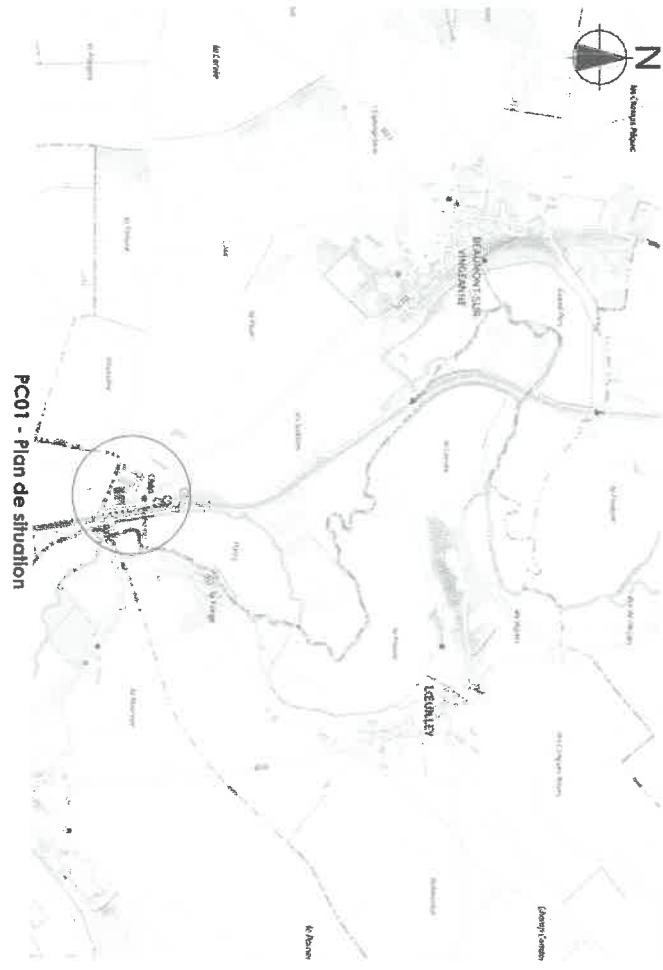
Signature du (des) demandeur(s)



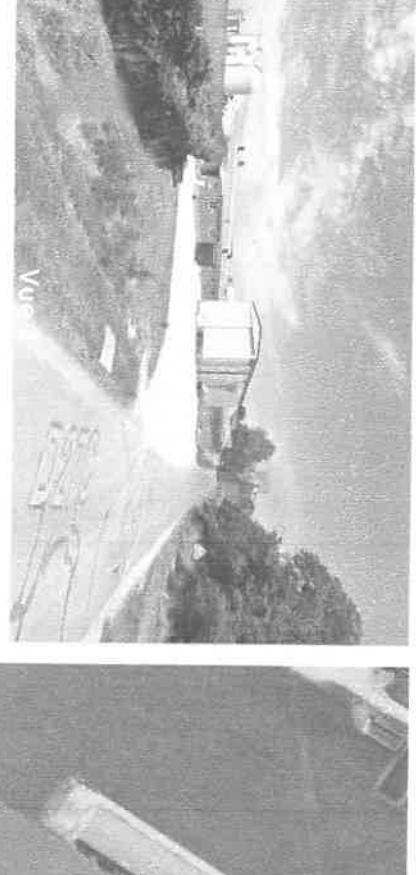
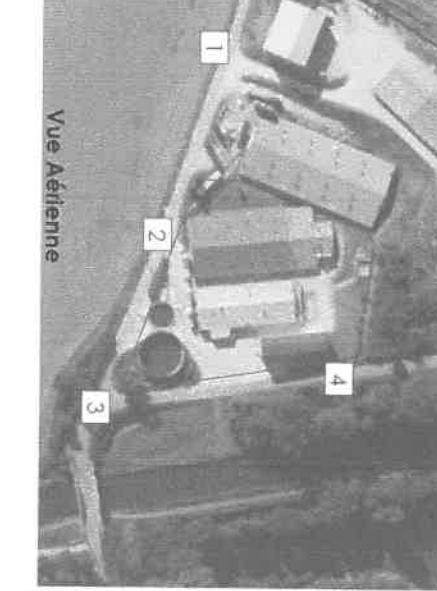
Vue aérienne

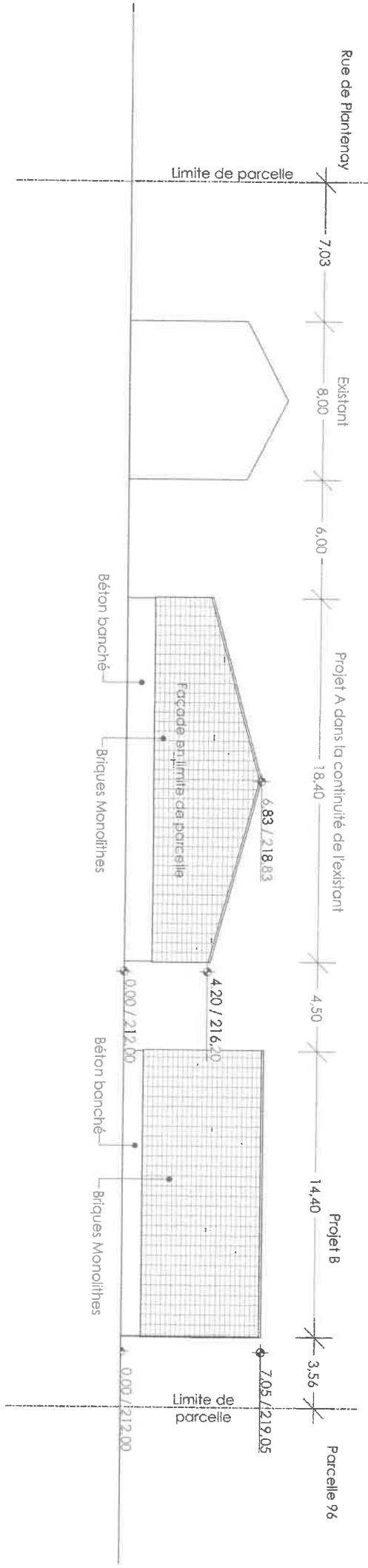


PC01 - Plan de situation



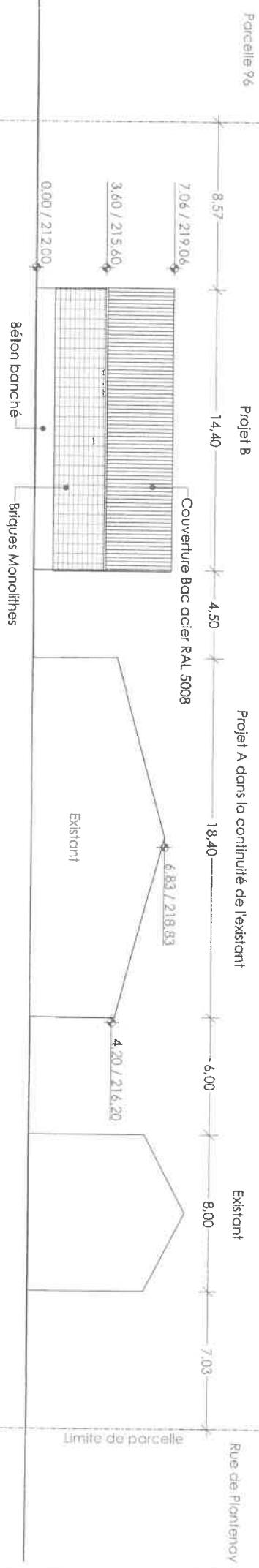
<b>Maitre d'ouvrage :</b> <b>SARL HAZOTTE Julien</b> Rue de Plantenay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE	<b>Adresse du projet :</b> Carrières de Plantenay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE
---	--

<p><b>Maitre d'ouvrage :</b> SARL HAZOTTE Julien Rue de Plantenay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE</p>	<p><b>Adresse du projet :</b> Corrières de Plantenay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE</p>		
<p>Construction de bâtiments agricoles dédiés à l'élevage porcins</p>	<p>PC021 053 24 S0001 15/03/2024</p>		
<p>PC07 &amp; PC08 - Photographies</p>	<p>Christian de CRÉPY Rappaport FRCMION 8</p>		



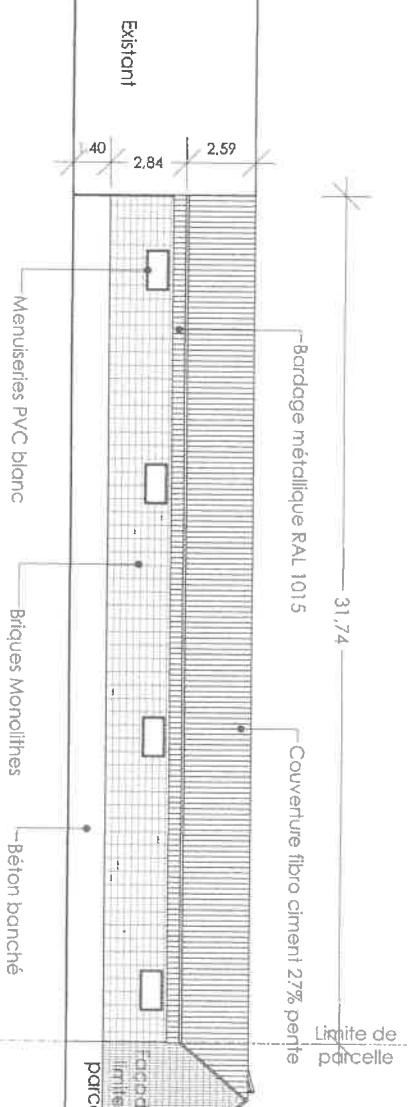
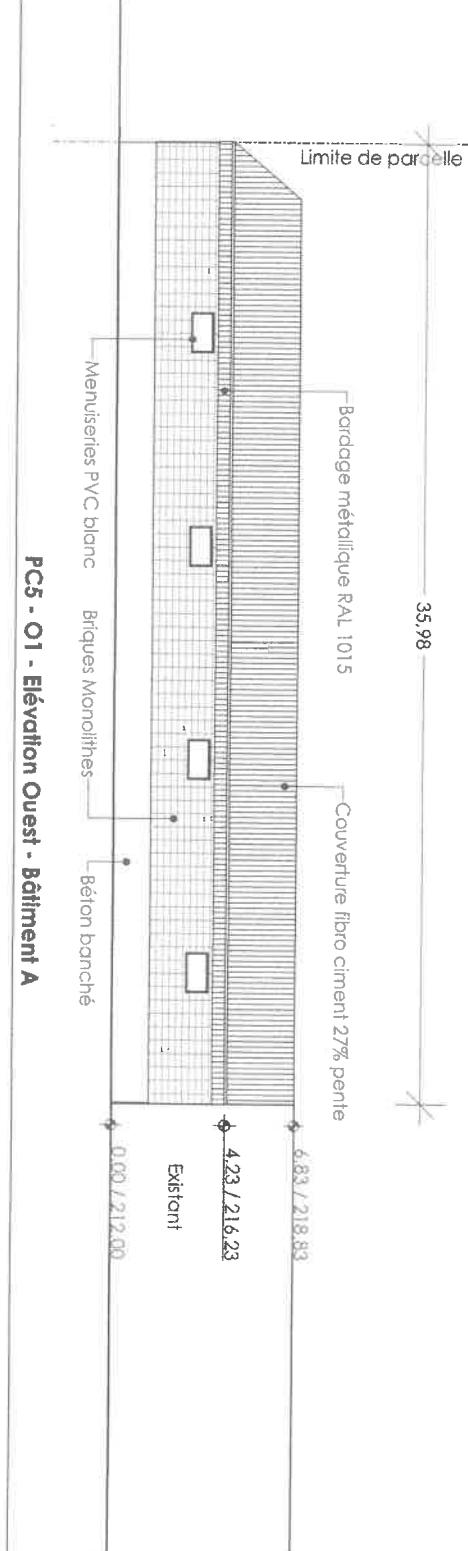
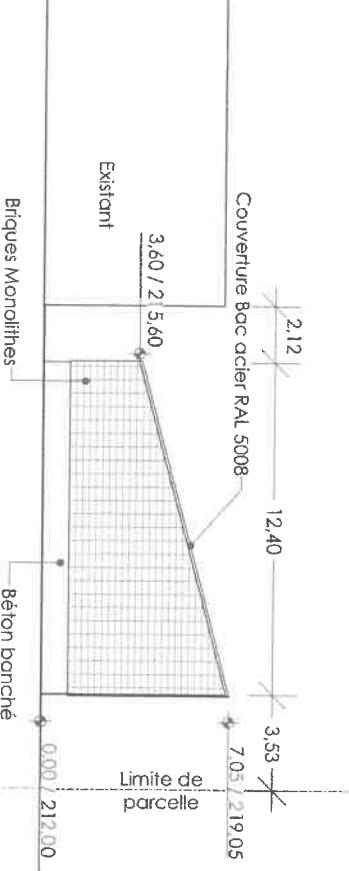
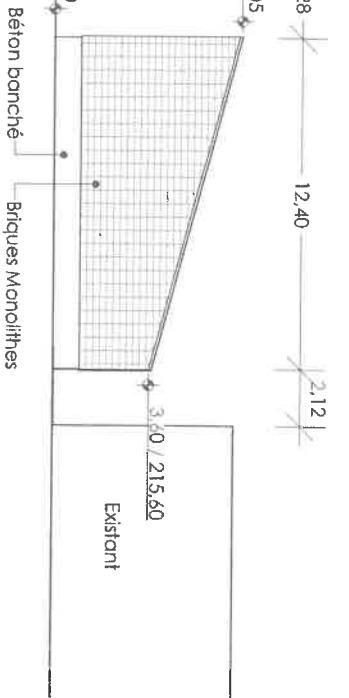
PC5 - Elévation Nord

PC5 - Elévation Sud



Construction de bâtiments agricoles dédiés à l'élevage porcin

PC 021 053 24 S0001



**Maitre d'Ouvrage :**  
SARL HAZOTTE Jullien  
Rue de Plantenay  
21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE

**Adresse du projet :**  
Corrières de Plantenay  
21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE

**PC5 - E2 - Élévation Est - Bâtiment A**

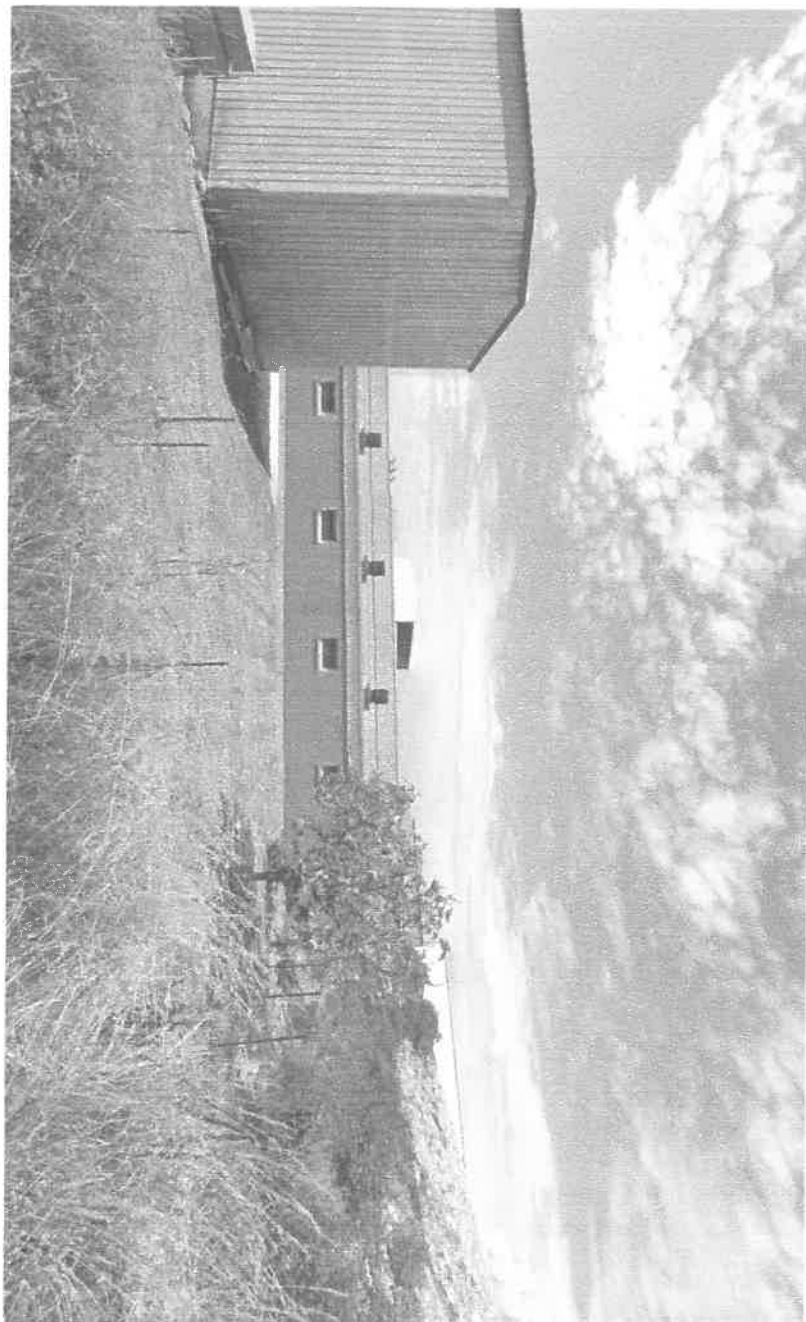
Construction de bâtiments agricoles dédiés à l'élevage porcins

Élévations

PC 021 053 24 S0001  
15/03/2024  
1:200

Christian de CRÉPY  
Raphaël FROGMON  
Les

Architecte et Ingénierie  
Bati-Batiment



#### **PC4 - NOTICE PAYSAGÈRE:**

Le projet se situe à BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, une petite commune rurale de la Côte d'Or située au Nord-Est de Dijon, entre Béze et Renève.

Le projet prévoit l'agrandissement de l'exploitation agricole existante située aux limites de la commune BEAUMONT-SUR-VINGEANNE et de Chappagne-sur-Vingeanne. Les constructions cloutées sont des hangars agricoles entourés de parcelles agricoles.

Le terrain est composé des parcelles 62, 91, 93, 95, 100 de la section ZE représentant une surface totale de 7 946 m<sup>2</sup>.

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments dans la continuité des deux hangars existants. Ils seront dédiés à l'élevage porcin.

De forme rectangulaire, le bâtiment A est réalisé dans le prolongement du bâtiment existant et va s'implanter en limite de parcelle Nord. Cette extension sera dans les mêmes matériaux que l'existant : Soubassement béton banché, briques monolithes, menuiseries PVC blanc, retombée bardage teinté RAL 1015 et couverture deux pans à 27% en fibro ciment.

De forme rectangulaire, le bâtiment B sera implanté en retrait des limites de parcelles Nord et Ouest et dans l'allongement du bâtiment existant. Comme le bâtiment A, le bâtiment B sera dans les matériaux suivants : soubassement béton banché, briques monolithes, menuiseries pvc blanc, bardage RAL 1015. Par contre, ce bâtiment aura une couverture monocouche bac acier RAL 5008 pour recevoir des panneaux photovoltaïques.

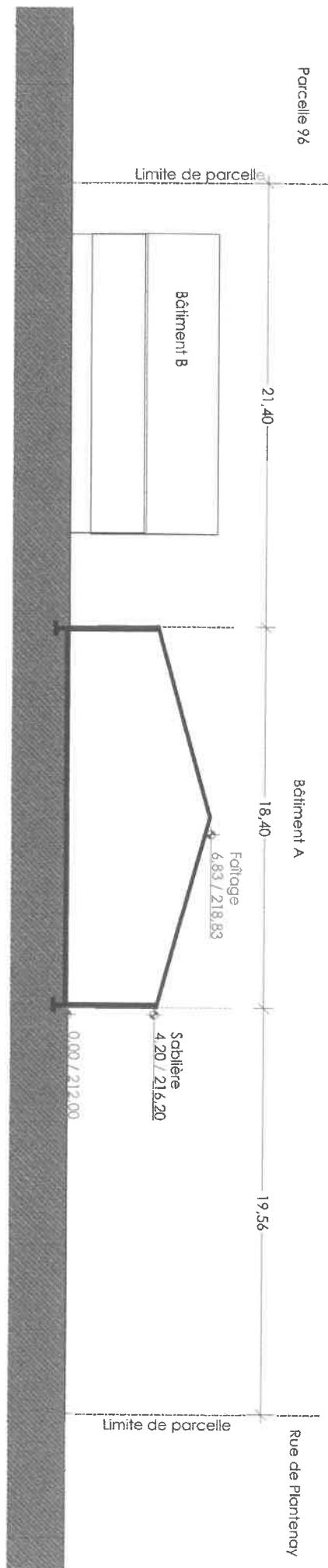
Les eaux pluviales seront collectées par deux gouttières et des descentes en PVC en façades Ouest et Est pour le bâtiment A et en façade Sud pour le bâtiment B. Les eaux récoltées seront ensuite acheminées dans un puis perdus (voir plan masse).

Le projet ne modifiera pas l'accès à la parcelle côté Est depuis la rue de Plantiernay.

Pour la lutte contre les incendies, on note la présence d'une borne incendie à l'entrée de la parcelle (voir plan de situation).

<b>Maitre d'Ouvrage :</b> SARL HAZOTTE Julien Rue de Plantiernay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE	<b>Adresse du projet :</b> Comptoirs de Plantiernay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE
Construction de bâtiments agricoles dédiés à l'élevage porcins	PC02   053.24.S000   15/03/2024
PC04 - Notice paysagère & PC06 - Insertion paysagère	Christian de CRÉPY Rabotin FRCMION 5

Parcelle 96



PC03A - coupe de principe Bâtiment A



PC03B - coupe de principe Bâtiment B

Maitre d'ouvrage : SARL HATOTTE Julien Rue de Plantenay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE	Adresse du projet : Corrières de Plantenay 21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE	Construction de bâtiments agricoles dédiés à l'élevage porcin	PC 021 053 24 S0001 15/03/2024 1:200	Christian de CRÉPY Raphaël FRÉMION 4
PC03 - Coupes de principe				

# PIERES DE PLANTENAY

48

\*  
97  
94

18.00  
52.92

20.03.2

Accès  
principal  
PC03A

95

96

54\*

12.40

14.40

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45

21.45